

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2021**

Conseil + secrétaire + 60 personnes + réviseur.

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée municipale des comptes 2020 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens pour cette deuxième assemblée de l'année.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyennes et citoyens.

Il propose comme scrutateurs, Mmes Anne-Valérie SAVIOZ et Dorine BONVIN. Celles-ci sont acceptées par l'assemblée.

Elle est ainsi valablement constituée et peut par conséquent délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2021
2. Présentation des comptes 2020
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2020 et décharge aux organes responsables
5. Nomination de l'organe de révision
6. Centre de tri intercommunal : Informations préliminaires
7. Taxes communales (eau potable, eaux usées, ordures) : Informations préliminaires
8. Divers

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2021**

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune comme de manière à ce que chaque citoyenne et citoyen puisse en prendre connaissance.

A l'unanimité des personnes présentes l'assemblée n'en demande pas la lecture.

L'assemblée n'ayant ni remarques, ni questions à formuler, le Président demande aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Le Président remercie le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

### **2. Présentation des comptes 2020**

Les comptes présentés ont été établis par le secrétaire communal et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil communal.

Chaque ménage a reçu un fascicule des comptes avec un message introductif détaillé, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance.

Le Président indique que l'exercice 2020 peut être qualifié de satisfaisant grâce aux impôts réglés par les citoyennes et citoyens qui représentent, additionnés aux autres impôts le 71% des produits de la commune.

Le secrétaire trésorier donne connaissance sous forme de diapositives des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement, du détail des principaux investissements, de l'aperçu du compte administratif, du compte financier, des amortissements ainsi que du bilan.

Il présente ensuite les différents indicateurs financiers, à savoir le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, le taux des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux de volume de la dette brute.

La marge d'autofinancement de Fr. 707'303.27 ne permet pas de couvrir les amortissements ordinaires légaux, le capital diminue à Fr. 6'055'531.34 et le résultat dégage un excédent de charges de Fr. 337'518.79, toutefois inférieur aux prévisions budgétaires. La marge d'autofinancement ne couvre pas non plus les investissements nets consentis de Fr. 1'579'518.79 et la fortune diminue de Fr. 1'579'518.79 pour atteindre un endettement net de Fr. 1'501'281.-. Ce qui représente un endettement net par habitant de Fr. 1'153.-.

Le Président remercie le secrétaire comptable pour cette présentation et met ensuite les comptes en discussion.

A la demande d'un citoyen, le secrétaire explique la différence entre le degré d'autofinancement et la capacité d'autofinancement.

Le Président indique aussi que les emprunts de la commune ont été contractés auprès des banques de la région et que les taux varient entre un peu plus de 3% et bien moins d'1%.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe la parole au réviseur.

### **3. Rapport du réviseur**

Le rapport complet fait partie intégrante du fascicule des comptes. Le réviseur M. Bernard CHABBEY de Nofival SA donne par conséquent lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration fiduciaire - commune.

### **4. Adoption des comptes 2020 et décharge aux organes responsables**

A l'unanimité des personnes présentes l'assemblée approuve les comptes et le rapport du réviseur et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

### **5. Nomination de l'organe de révision**

Le Président indique que le Conseil propose de renommer la fiduciaire Nofival SA comme organe de révision pour la période législative 2021-2024.

A l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée accepte cette proposition.

M. Chabbey remercie le conseil communal et les citoyennes et citoyens pour la confiance témoignée.

## **6. Centre de tri intercommunal : Informations préliminaires**

En préambule, le Président indique qu'il n'a pas d'intérêts privés quant à la réalisation de ce projet.

Il a acheté avec son deuxième pilier 10 usines de traitement de déchets organiques qui sont toutefois trop éloignées pour récupérer des déchets valaisans. Ses clients ne sont pas des communes mais des entreprises agro-alimentaires telles que Nestlé, Cremo, Coop, Lidl et Nespresso.

Il informe aussi l'assemblée qu'il a un mandat privé auprès de la société Gazel à Vétroz, pour lequel il fait profiter de ses compétences les collectivités du Valais central.

Il fait savoir à l'assemblée qu'un bassin de population de l'ordre de 15'000 personnes est nécessaire pour le fonctionnement optimal d'un centre de tri. Il est ainsi possible :

- D'optimiser les coûts d'investissement
- D'optimiser les coûts d'exploitation
- De négocier au mieux la reprise des matériaux récupérés
- De disposer d'heures d'ouvertures plus larges
- De revaloriser au mieux les déchets

Les 3 déchetteries d'Arbaz, Ayent et Grimisuat ne répondent plus aux normes actuelles et des coûts importants devraient être investis pour notamment étanchéifier les zones de dépôt de matières organiques.

Moins de surfaces seraient nécessaires sur un site intercommunal grâce à un flux plus important.

Le site idéal serait une cohabitation avec le triage forestier qui se situe dans une zone adéquate d'intérêt général aux confins des trois communes.

Ainsi aussi, il serait possible d'envisager une réhabilitation du site de Pierre-Grosse par exemple en mettant des boxes à disposition des PME sur la partie supérieure et en réalisant un couvert communal sur la partie inférieure.

Un citoyen précise que la ville de Sierre refuse à la déchetterie tout ce qui peut être contenu dans sac pré-taxé.

Une citoyenne indique que certaines grandes surfaces récupèrent aussi le plastic.

Le Président répond à diverses questions de l'assemblée, à savoir :

Il rappelle qu'il n'existe pas contrairement pour le verre, le pet et les métaux, de filière spécifique pour le recyclage du plastic. Les personnes qui déposent du plastic à la déchetterie pénalisent à double titre la commune, en effet elle ne touchera pas de rétrocession et paiera pour le transport et la récupération.

Il informe que le plastique déposé à la déchetterie est brûlé à l'usine de traitement des ordures (UTO). Il n'y plus de plastique suisse qui est envoyé à l'étranger.

Il ne connaît pas pour l'heure le montant de l'investissement pour un centre de tri intercommunal. Tout est encore ouvert et ce pourrait être l'UTO qui assurerait par exemple le financement et l'exploitation. A ce stade la commune doit donner son accord pour une étude de faisabilité.

Il est trop tôt actuellement pour déterminer si la taxe va évoluer ou non.

La décision de participer ou non à ce projet est de compétence du conseil communal si le montant ne dépasse pas 5% des recettes brutes du dernier exercice. Toutefois, même si le conseil communal est convaincu, il laissera le choix à la population.

Il précise que l'UTO est une société appartenant aux communes et qu'elle a un projet de chauffage à distance.

Le Moloks actuels demeureront, seront plus conséquents et d'autres éco-points seront créés.

Un citoyen propose d'intégrer le couvert au site existant du stade des Gonces et de redonner vie au sentier cheminant de la route du Stade au stade.

Jean-Michel informe que le projet de couvert est encore en phase de limbes. Il connaît la problématique de parcage pour la falaise d'escalade. L'idée de faire cohabiter grimpeurs, footballeurs et pétanqueurs sur le site des Gonces est bonne.

L'assemblée n'ayant plus de question il passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **7. Taxes communales (eau potable, eaux usées, ordures) : Informations préliminaires**

Le Président rappelle que les comptes liés au réseau d'eau potable, d'eaux usées et au traitement des déchets doivent être autofinancés.

Comme il peut être constaté à la lecture des comptes 2020, chaque dicastère enregistre un déficit.

Par conséquent le montant des diverses taxes devra être réévalué.

Tous les propriétaires, qu'ils soient domiciliés, hors canton, hors pays ou encore forains sont concernés. Le fait de pouvoir faire participer les propriétaires de résidences secondaires permettra de ne pas et/ou de moins augmenter les impôts.

Une citoyenne propose d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu aux communes. Cette même citoyenne rappelle que le canton du Valais se veut un canton touristique.

Le Président rappelle que les contrats viennent d'être renégociés et qu'il est plus judicieux à son sens d'augmenter les taxes afin de pouvoir contenir les impôts.

## **8. Divers**

Le Président souhaite, avant de donner la parole à l'assemblée, apporter quelques précisions sur certains points :

### **Mobilité**

Le projet avance. Priorité a été donnée à la cour d'école, au centre du village et au parking.

Une vitesse limitée à 30 km/h nécessite des trottoirs et par conséquent des investissements importants.

Une vitesse limitée à 20 km/h correspond à une zone de rencontre et ne nécessite pas de trottoirs.

Le Conseil envisage de réhabiliter la place du Marais. Le nombre de véhicules a explosé et un appel d'offre est en cours pour l'aménagement de places provisoires à la Chujale. Une alternative est aussi en cours d'étude pour créer des places aux alentours du Marais.

Aussi, le Conseil désire limiter à 4 ou 5 heures la durée de stationnement des véhicules sur les différentes places du village. Il étudie aussi la possibilité d'introduire une vignette pour l'utilisation de places à l'année. Il désire aussi évaluer, par l'intermédiaire d'un questionnaire qui serait adressé à la population, le nombre de personnes intéressées par la location ou l'acquisition d'une ou de places de parc.

### **LAT**

Le Conseil espère disposer en fin d'année de la version définitive du périmètre d'urbanisation afin de donner une information lors de l'assemblée primaire de décembre. Il rappelle que ce dossier est délicat et aboutira indubitablement vers une perte de substance.

### **Ecoles**

La convention avec la commune d'Ayent échéant au 31.12.2021 a été prolongée jusqu'à la fin juin 2022, correspondant à la fin de la période scolaire 2021/2022.

Pour l'avenir, il va proposer d'inclure dans la réflexion la commune de Grimisuat qui se situe sur la ligne officielle de CarPostal et pourquoi pas la commune de Savièse qui dispose d'un C.O. sur une ligne officielle desservie par CarPostal.

Une course du matin, départ à 07h14 du café du Lac, sera mise en place dès la reprise des classes en août 2021. Elle sera prise en charge par la commune jusqu'en décembre puis intégrée dans les courses officielles.

### **Finances**

Le Conseil souhaite maîtriser les charges et trouver le seuil permettant l'optimisation des coûts (enlèvement de la neige, fauchage restreint des talus, etc...)

### **Personnel**

Les premiers changements interviendront en 2022 avec des départs à la retraite. La crèche UAPE enregistre aussi une augmentation du personnel avec plus de 100 enfants inscrits.

Le Conseil se doit d'adapter les ressources tout en maîtrisant les dépenses.

### **Police des constructions**

Le Conseil ne souhaite pas faire de chasse aux sorcières et posera un autre regard sur les dossiers en cours. Le président préconise une bonne entente entre voisins plutôt que des procédures qui prêteraient finalement les deux parties.

### **Police rurale**

Le Conseil a décidé d'un peu plus de fermeté dans la zone agricole qui ne doit pas être le dépotoir de la zone à construire.

### **Dépôt TP**

Le dépôt des travaux publics est fonctionnel et a été réalisé dans le budget prévu.

### **Œuvres d'art**

La commune a acquis quelques tableaux de Paul-Emil Wyss (paysages d'Arbaz).

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Une citoyenne propose de réaliser une exposition de ces tableaux.

Le Président informe que la commune est en cours de négociation d'un local d'exposition et de rencontre dans lequel on pourrait envisager des expositions permanentes et occasionnelles (vieux outils, tableaux, etc...)

A la constatation d'un citoyen d'un nombre important de camping-cars stationnés aux alentours des étangs, Jean-Michel indique que cette problématique a été débattue en Conseil et avec les autres présidents de l'Adret afin de coordonner leurs visions. A savoir que notre canton est touristique et que la problématique reste temporaire. Il y a aussi lieu d'analyser encore si elle résulte du Covid-19 ou si elle va persister.

Le président prend note du souci d'un citoyen concernant la vitesse des véhicules sur la route de la Tsouma. Hugo BONVIN fait savoir que la commission mobilité se penchera sur la problématique des vitesses sur les routes communales.

Une citoyenne relève que la route n'est pas une place de jeux. Une autre prétend que chaque parent est responsable de ses enfants.

Un autre citoyen rappelle que la route du Brahoni est réservée aux bordiers mais le nombre de véhicules passant est important et dangereux. Il propose de demander à la police d'effectuer des contrôles. Selon lui une vitesse de 50 km/h au Lazier et au Brahoni est inadaptée et générera un jour ou l'autre un accident mortel.

Jean-Michel informe que la législation n'est pas très claire concernant les bordiers. Alain DECAILLET a déjà signalé ce problème récurrent à la police rurale qui a constaté qu'en règle générale ce sont les bordiers eux-mêmes qui roulent trop vite.

Un citoyen souhaite avoir des informations supplémentaires quant au dépôt des travaux publics.

Le Président a déjà précisé que le dépôt des travaux publics était terminé et que le budget global avait été respecté malgré un dépassement dans le gros œuvre. Le rapport de construction est à disposition de toutes personnes intéressées.

Un citoyen craint le démantèlement d'Anzère tourisme SA suite à la démission du directeur, M. Damian Indermitte.

Jean-Michel regrette la démission de M. Indermitte qui était un directeur très dynamique mais ne craint pas le démantèlement d'ATSA. Ce départ permettra peut-être d'optimiser les ressources des trois sociétés Télé Anzère SA, Spa Wellness et Anzère tourisme, notamment concernant l'administration et la comptabilité.

Etant donné que la convention prend fin juin 2022, une citoyenne s'inquiète sur ce qu'il va advenir des élèves d'Arbaz scolarisés actuellement à Ayent.

Le Président rappelle que le déplacement des élèves a été effectué pour donner un soutien supplémentaire aux élèves en difficulté et que la convention a été prolongée jusqu'en juin.

Le Conseil devra se poser la question pour la suite s'il est plus judicieux d'engager un enseignant supplémentaire ou d'organiser un car pour le transport scolaire entre Ayent et Arbaz.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h21, non sans remercier les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation active dans les débats.

Covid-19 oblige, un apéritif ne pourra pas être servi. Le Conseil a donc décidé de remettre une bouteille de la cave l'Arbazienne à chaque participant.

Il demeure avec ses collègues à disposition des citoyennes et citoyens pour tout renseignement complémentaire ou sur un sujet qui leur tiendrait particulièrement à cœur.

Il souhaite à toutes et tous un très bel d'été.

Le Président

Le Secrétaire